

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 06 juillet à 18 heures et 30 minutes dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 27 juin 2023

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Mme GRASSET Geneviève

N° 26/2023

OBJET : DELEGATIONS DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations ;

Considérant que Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer 2 postes de conseiller municipal délégué en charge :

- de la voirie et des espaces verts
- du personnel communal des services techniques
- de la rénovation des bâtiments communaux

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer 2 postes supplémentaires de conseiller délégué à compter de la date de l'arrêté de délégation consentie par le Maire ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à créer 2 postes supplémentaires de conseiller délégué en charge des missions citées et à signer toutes pièces relative à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

